



LA POLITIQUE QUALITÉ AJOUTE DU SENS À NOS PRATIQUES

La visite de certification va se dérouler dans maintenant un mois et demi.

Vous pourrez en découvrir ci-dessous les éléments principaux. Cette visite vise avant tout à évaluer les parcours des patients, la sécurité des soins, et le respect des droits des patients. Pour cela, les experts visiteurs s'adressent d'abord aux soignants professionnels de la prise en charge et aux patients. Il est donc important de montrer combien nos organisations de prise en charge sont au cœur des réflexions et des actions de toutes les équipes soignantes, qui ont largement montré leur investissement auprès des patients tout au long des mois de crise que nous avons vécus.

Progressivement, la politique qualité se conçoit au niveau du GHT (cf l'article sur la politique du GHT) mais elle se décline toujours dans chaque unité : cela ne signifie pas du tout un éloignement du terrain, mais juste la mise en commun des outils et l'enrichissement de la réflexion.

Le sens de la politique qualité, toujours plus perceptible dans les référentiels de la HAS, d'analyser les résultats des indicateurs et d'argumenter la pertinence de la prise en soins et des parcours, et ainsi d'ajouter du sens à nos pratiques.

Roger Arnaud

POLITIQUE QUALITÉ SÉCURITÉ DES SOINS DU GHT CHARENTE (2021-2022)

Les établissements du GHTC, fédérés vers l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et vers la recherche de la satisfaction des usagers et des professionnels, s'engagent à promouvoir une politique et un management par la Qualité.

Favoriser et prendre en compte l'expérience patient

- Reconnaître le rôle du patient comme acteur de sa prise en charge dans son parcours de soins.
- Promouvoir le partage d'informations et d'expériences entre patient-aidant-professionnel.
- Renforcer la place de l'utilisateur (patient/résidents, entourage, aidants) dans l'amélioration de la qualité notamment le recueil de l'expérience patient.

Déployer la culture qualité et sécurité des soins

- Impulser et soutenir les démarches de reconnaissance externe (certification, évaluation externe, labellisation, accréditation...)
- Favoriser la qualité de vie et la satisfaction au travail en développant notamment les relations entre les professionnels.
- Favoriser le travail en équipe des professionnels pour une prise en charge coordonnée et partagée du patient.
- Promouvoir la formation des professionnels et l'information des usagers et des aidants pour développer une culture partagée.
- Utiliser des méthodes et outils communs partagés dont le programme d'actions qualité et sécurité des soins pour le management par la qualité.

Accompagner la structuration des filières et parcours de soins du Projet Médico soignant Partagé

- Déployer la méthode d'analyse des patients traceur et parcours traceurs inter-établissements pour contribuer au suivi des performances qualité.
- Déployer les analyses approfondies des causes des Événements indésirables inter-établissements.
- Promouvoir les démarches qualité et la culture de la pertinence des soins pour structurer les filières.

SISM 2021 : POUR MA SANTÉ MENTALE, RESPECTONS MES DROITS !

Créées en 1990, les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) sont une manifestation annuelle qui s'adresse au grand public, afin d'ouvrir le débat sur les questions de santé mentale. Chaque année, un nouveau thème est proposé afin qu'associations, citoyens, usagers et professionnels se mobilisent et organisent des actions d'information et de réflexion dans toute la France.

Cette année, du 4 au 17 octobre 2021, la 32^{ème} édition sera l'occasion d'échanger autour des droits.

Dans notre société, chaque personne a accès aux mêmes droits universels et les institutions doivent en garantir le respect. Lorsque nos droits sont bafoués, lorsque l'on subit des discriminations, notre citoyenneté est niée et notre santé mentale peut être perturbée.

Les conséquences sont d'autant plus importantes pour les personnes qui vivent avec un trouble psychique. Car le non-respect des droits comme la liberté d'aller et venir, la dignité, l'accès aux soins, au logement, au travail, etc. peut aggraver les problèmes de santé mentale.

Ces deux dernières années, les mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ont restreint nos droits et nos libertés, en plus de nos relations sociales. Un contexte inhabituel qui peut bouleverser notre santé mentale.

Ces sujets soulèvent de nombreuses questions dont nous vous invitons à débattre durant 2 semaines ! Un vaste programme a été concocté par le CHCC en étroite collaboration avec l'UNAFAM 16, les GEM de Charente et le CLSM ! Découvrez ci-après le programme.



Du lundi 4 au vendredi 15 octobre : Exposition "Y'a pas photo ! Souriez, vous êtes exposés".

Du lundi 4 au jeudi 7 octobre de 14h à 17h : Portes-ouvertes de la MDUA (Maison des Usagers et des Accompagnants) du CHCC.

Du mardi 5 au vendredi 8 octobre de 10h à 17h : Exposition photo "Regards partagés".

Mercredi 6 octobre à 14h30 : Inauguration du RETS (Réseau Territorial Sentinelles) en Pays du Ruffécois

Mercredi 6 octobre à 17h30 : Vernissage de l'exposition photos "Regards partagés".

Jeudi 7 octobre à 14h : Inauguration de la MDUA (Maison des Usagers et des Accompagnants) du CHCC.

Jeudi 7 octobre à 14h : Exposition photo "Un monde de flou" dans le parc de la MDUA.

Vendredi 8 octobre : Journée Portes-Ouvertes à CRÉHAB'16 (Centre de réhabilitation psychosociale de proximité de la Charente)

Vendredi 8 octobre : Journée Portes-Ouvertes à CRÉHAB'16 (Centre de réhabilitation psychosociale de proximité de la Charente)

Samedi 9 octobre à 15h : Spectacle « NATURES » de la Compagnie KAOS Aurore Lenoir.

Du lundi 11 au jeudi 14 octobre de 14h à 17h : Portes-ouvertes de la MDUA du CHCC.

Vendredi 15 octobre de 10h à 18h : Inauguration du nouveau local GEM (groupe d'Entraide Mutuelle) L'Échappée.

Samedi 16 octobre de 9h30 à 17h30 : Journée de formation UNAFAM Troubles Psychiques.

+ d'infos : Programme complet

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA PPR

Au lendemain de sa publication au Journal Officiel : **21 mai 2021**.

Les dispositions de la PPR s'appliquent aux avis constatant l'inaptitude aux fonctions rendus par le comité médical à partir du 21 mai 2021.

PRINCIPES DE LA PPR

La PPR est un droit pour le fonctionnaire. En conséquence, lorsque l'état de santé d'un fonctionnaire ne lui permet pas de remplir les fonctions correspondant aux emplois de son grade, l'établissement, après avis du comité médical, doit lui proposer une période de préparation au reclassement.

La PPR est une période de transition professionnelle qui vise à accompagner l'agent vers le reclassement.

La PPR a pour objet de préparer et le cas

échiant, de qualifier son bénéficiaire à occuper de nouveaux emplois publics (exclusivement) compatibles avec son état de santé. Elle permet à l'agent de mûrir sa réorientation professionnelle.

L'agent peut refuser la PPR et présenter directement une demande reclassement.

BÉNÉFICIAIRES DE LA PPR

Les fonctionnaires titulaires reconnus inaptes de manière absolue et définitive à l'exercice des fonctions correspondant aux emplois de leur grade (une inaptitude au seul poste de travail ne permet pas l'octroi d'une PPR mais entraîne uniquement un changement d'affectation dans un autre emploi du grade).

Les fonctionnaires titulaires à l'égard duquel une procédure tendant à reconnaître leur inaptitude à l'exercice de leur fonctions a été engagée (sur demande du fonctionnaire concerné, à

compter de la date à laquelle l'établissement a sollicité l'avis du comité médical).

Sont exclus du dispositif : les agents inaptes à leur poste, mais pas à tous les emplois de leur grade ; les fonctionnaires titulaires déclarés inaptes de manière définitive et absolue à toutes fonctions ; les « fonctionnaires » stagiaires compte tenu du caractère probatoire et provisoire du stage ; les agents contractuels de droit public ou de droit privé.

POINT DE DÉPART DE LA PPR

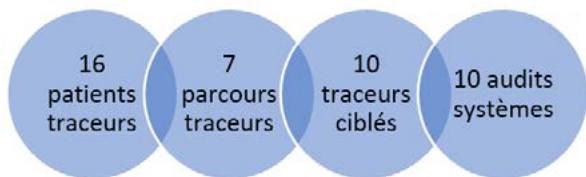
Si l'agent est en fonction : à réception de l'avis du comité médical.

Si l'agent est en congé pour raison de santé (CMO, CLM, CLD, CITIS), congé de maternité, lors de la réception de l'avis du comité médical : à la date de reprise de fonctions indiquée dans l'avis du comité médical (et non de la date d'acceptation de la PPR).

VISITE DE CERTIFICATION HAS : DU 15 AU 19 NOVEMBRE 2021

Dans le cadre de la certification HAS, une équipe de 4 experts-visiteurs, auquel s'ajoutera 1 expert-réalisation des patients traceurs sur deux jours seront présents dans l'établissement.

Les méthodes d'évaluation porteront sur :



Tous les professionnels sont concernés par cette visite de certification.

Des entretiens avec des professionnels auront lieu le jour et la nuit pendant cette semaine de visite.

Le référentiel de certification des établissements de santé pour la qualité des soins est composé de 3 chapitres déclinés en plusieurs objectifs :

Le patient / Les équipes de soins / L'établissement.

Quatre résultats de certification sont possibles :

- Haute qualité des soins.
- Qualité des soins confirmée.
- Qualité des soins à améliorer.
- Qualité des soins insuffisante.

COLLOQUE CONDUITES ADDICTIVES À L'ADOLESCENCE : ENJEUX ET ACCOMPAGNEMENTS

Les conduites addictives apparaissent comme omniprésentes dans les discours au quotidien : tabac, cannabis, alcool, écrans, sport... Il semblerait que notre société n'ait jamais été aussi addictogène. Mais ce qui inquiète le plus, ce serait la place de ces conduites chez les adolescents. En effet, ce sont eux qui pratiquent le « binge drinking », qui fument lors de leurs soirées, qui passent leurs journées sur leurs téléphones... Ils seraient donc bien inconscients, et le rôle des adultes serait de les protéger d'eux-mêmes et de leurs addictions. Il faudrait donc les informer, car ils n'ont pas conscience du risque, mais aussi ne pas hésiter à interdire, car cela n'est parfois que la seule chose qu'ils puissent comprendre...

Pourtant, ces propos ne peuvent que nous interroger. En effet, les adolescents sont ils si inconscients que cela ? Les adultes, fumeurs quotidiens de tabac depuis plusieurs décennies, fument-ils parce qu'ils ignorent les risques pour la santé ? Et les risques des adultes sont ils les mêmes que ceux des adolescents ? Et si le « binge drinking » peut être un problème pour les adolescents, qu'en est-il de la consommation de vin, pour le plaisir ? Les adolescents n'auraient donc pas le droit d'accéder au plaisir ? Et que dire de l'échec patent de 50 années d'une politique de répression sur les consommateurs de substances psychoactives ?

Ainsi, face aux nombreuses représentations et stéréotypes, ainsi qu'aux vues des nombreuses contradictions dans le discours des adultes sur les adolescents, il nous paraissait pertinent de proposer un temps d'échange et de réflexion sur les conduites addictives à l'adolescence. De nous questionner sur ce que signifient ces conduites, dans quel contexte s'inscrivent elles et de la fonction qu'elles ont pour les adolescents.

Et une fois que nous avons fait la part des choses entre ce qui relève du développement d'un adolescent et de ce qui est problématique, comment les accompagner ? Quelles approches, de soin, d'accompagnement, et de prévention, tant au niveau individuel, familial, qu'en institution scolaire ? Quelles postures adopter en tant que soignants, éducateurs, enseignants, et avant tout adultes ?

C'est donc une réflexion globale sur l'accompagnement des conduites addictives à l'adolescence et ses enjeux que nous souhaitons vous proposer dans le cadre de ce colloque à destination des éducateurs, enseignants, infirmiers, médecins, psychologues, et tout autres professionnels travaillant avec des adolescents.



Colloque organisé par le CHCC avec le soutien financier de l'IREPS et la Ville d'Angoulême.

Je m'inscris